

PROCES VERBAL DE REUNION DU MARDI 10 AVRIL 2012

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, le mardi 10 Avril 2012 à 20 h 00, sous la présidence de Monsieur Maurice GELAY, Maire.

Invité : Monsieur PIEMONTESE, Trésorerie Générale Le Bois d'Oingt

Absents : Madame THERY Patricia (pouvoir à Monsieur DE CHALENDAR Yves), Madame PEROTTI Eliane (pouvoir à Madame CHARLET Christiane), Monsieur LEGOFF Dominic (pouvoir à Monsieur CASASSUS Daniel), Monsieur GERVAIS Dominique.

Inscrits :14 - Présents :10 – Votants :13

Secrétaire de séance : Monsieur CASASSUS Daniel

Le procès-verbal de la séance du 5 mars 2012 est approuvé à l'unanimité

Mr le Maire demande d'ajouter à l'ordre du jour le sujet suivant :
Renouvellement de la ligne de crédit
Accord à l'unanimité des membres du conseil municipal.

Arrivée de Monsieur GERVAIS Dominique à 20 h 10.

Présents : 11 – Votants : 14

A l'ordre du jour :

1) Compte Administratif 2011 Budget annexe Le Pilon

Il est rappelé que, compte tenu des excédents transférés depuis 2008, le résultat de l'opération « lotissement du Pilon » se traduit par un excédent net global de 554 809.47 €.

Pour 2011, le budget de fonctionnement fait ressortir un déficit de 39 883,79 €, avec 494 363,03 € en dépenses et 454 479,24 € en recettes.

Le budget d'investissement est équilibré en dépenses et recettes (461 491,00 €).

Monsieur PIEMONTESE informe le Conseil que, pour clôturer l'opération immobilière « Le Pilon », il faut transférer ce résultat dans le budget principal 2012.

Conformément à la loi, Monsieur le Maire quitte la salle avant le vote.

Monsieur DE CHALENDAR Yves, en sa qualité de doyen d'âge, préside la séance et met au vote l'adoption du compte administratif 2011 du Budget annexe Le Pilon.

Adoption à l'unanimité.

Retour de Monsieur le Maire, qui préside à nouveau le Conseil.

2) Compte de Gestion 2011 Budget annexe Le Pilon

Il s'agit d'entériner le document comptable produit par la Trésorerie. Il est conforme au compte administratif 2011.

Adoption à l'unanimité

3) Affectation du résultat du budget annexe Le Pilon 2011

Comme expliqué ci-dessus, il est proposé le transfert du déficit 2011 de 39 883,79 € du budget annexe Le Pilon sur le budget principal 2012.

Adoption à l'unanimité

4) Compte Administratif 2011 Budget Commune de Jarnioux

Fonctionnement :

Dépenses : 319 194,19 €

Recettes : 435 448,78 €

Soit un excédent de 116 254,59 €

Investissement :

Dépenses : 240 375,82 €

Recettes : 199 220,36 €

Soit un déficit de 41 155,46 €

Conformément à la loi, Monsieur le Maire quitte la salle avant le vote.

Monsieur DE CHALENDAR Yves, en sa qualité de doyen d'âge, préside la séance et met au vote l'adoption du compte administratif 2011 Budget Commune de Jarnioux.

Adoption à l'unanimité

Retour de Monsieur le Maire, qui préside à nouveau le Conseil.

5) Compte de Gestion 2011 Budget Commune de Jarnioux

Il s'agit d'entériner le document comptable produit par la Trésorerie. Il est conforme au compte administratif 2011.

Adoption à l'unanimité

6) Affectation du résultat de fonctionnement

En fonctionnement, l'excédent de clôture du budget principal (116 254,59 €) est réduit de 39 883,79 € suite au transfert du déficit de clôture du budget annexe « Le Pilon ».

L'excédent de fonctionnement à reporter est donc de 76 370,80 €.

Ce dernier est affecté de la manière suivante :

002 – excédents de fonctionnement reporté (recette fonctionnement)	35 215.34 €
1068 – excédents de fonctionnement capitalisés (recettes d'investissement)	41 155.46 €
	<u>76 370.80 €</u>

Adoption à l'unanimité

7) Fiscalisation SIVU et fiscalisation SYDER

Monsieur le Maire propose d'augmenter la fiscalisation de 8,5 % pour 2012, du fait de la forte hausse de la contribution à verser au SIVU (Accueil Petite Enfance Intercommunale)

	Fiscalisation	Inscription au budget
Charges dues au SYDER : 26 721,24 €	26 721,24 €	0,0 €
Charges dues au SIVU : 20 475,52 €	9 626,33 €	10 899,19 €
TOTAUX	36 347,57 €	10 849,19 €

Pour mémoire, le montant fiscalisé en 2011 était de 33 500,06 €

Au Vote : Adoption à l'unanimité

8) Vote des taux d'imposition 2012

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier les 3 taux actuels d'imposition, en vigueur depuis 2003. Soit :

Taxe d'habitation : 16,50 %

Taxe foncière bâti : 17,10 %

Taxe foncière non bâti : 17,75 %

Au Vote : Adoption à l'unanimité

9) Vote du Budget « Commune de Jarnioux 2012 »

Après discussions au sujet des opérations d'investissement présentées et chiffrées, il est décidé d'inscrire à la réalisation sur le budget 2012 les opérations suivantes :

- Achat tronçonneuse (750 €)
- Plaques de rues (20 000 €)
- Transformation WC cour école + murets (6 100 €)
- Plan de la commune (2 000 €)
- Géomètre terrain communal (1 615 €)
- Caniveaux RD 116 (3 000 €)
- Mission d'architecte bâtiment cantine scolaire bibliothèque (12 450 €)
- Salle de classe 1^{er} étage de l'école (17 938,34 €)

Cela nécessitera de réaliser un emprunt de 20 000 € Monsieur le Maire explique avoir obtenu une proposition de la Caisse d'Epargne (taux de 2,07%, remboursable en deux annuités).

Ces discussions sont soumises au vote : 13 voix pour et 1 abstention

Il est donc proposé un budget 2012 équilibré :

Le budget de Fonctionnement est équilibré à hauteur de **384 725,34 €**

Le budget d'Investissement est équilibré à hauteur de **180 016,84 €**

Au Vote : Adoption à l'unanimité

10) Convention avec le Conseil Général du Rhône pour aménagement sécurité RD 116

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer une convention proposée pour la réalisation d'un aménagement de sécurité sur la R.D. 116 traversant le village.

Au Vote : Adoption à l'unanimité

11) Subvention départementale amendes de Police

Il est demandé au Conseil d'autoriser Monsieur le Maire à faire une demande de subvention au titre des Amendes de police pour les aménagements de sécurité.

Au Vote : Adoption à l'unanimité

12) Nomination du régisseur pour la location de la Salle des Fêtes

Suite au décès de Monsieur Jean SIMONET, régisseur de la Salle des fêtes, il est nécessaire de trouver un nouveau régisseur.

Monsieur PIEMONTESSI rappelle qu'il est illégal qu'un élu soit nommé régisseur d'un organisme communal. Il faut nécessairement nommer une personne extérieure au Conseil, qui peut être par contre un salarié communal.

Il est décidé de proposer cette fonction à l'agent technique.

13) Commerce Alimentation : vente

Monsieur le Maire informe de la vente aux enchères le jeudi 12 avril 2012 à 15 h 00 du fonds de commerce de la boulangerie de Jarnioux, actuellement en liquidation judiciaire.

La mise à prix est de 20 000 €.

Il est essentiel pour la commune que ce commerce soit repris. La Municipalité sera présente sur place le jour de la vente.

14) Ajout à l'ordre du jour : Ligne de crédit à renouveler

Monsieur le Maire propose le renouvellement de la ligne de crédit actuelle pour un montant maximal de 100 000 €.

Au Vote : Adoption à l'unanimité

Informations diverses

City Stade

Les grilles n'ont toujours pas été réparées. Elles deviennent dangereuses. L'entreprise, déjà plusieurs fois relancée, doit absolument intervenir et va être relancée de nouveau.

Culture

Répartition des tracts et affiches à distribuer pour l'Exposition des Peintres de la Vallée de l'Ombre, organisée conjointement par Liergues et Jarnioux à la Chapelle Ste Catherine, les deux Week-ends des 21/22 et 28/29 avril 2012

Fréquentation périscolaire 1^{er} trimestre 2012

Franck ROMAN informe que la fréquentation est de 968 heures, en légère hausse (+4,14%) par rapport à la même période 2011 (929,50 heures)

Franck ROMAN évoque une demande de futurs parents d'élèves d'augmenter l'amplitude des heures d'ouverture de l'accueil périscolaire le soir jusqu'à 18 h 30. Afin de ne pas perdre d'inscriptions d'enfants à l'Ecole, la Protection Maternelle et Infantile ainsi que les salariés seront questionnés. Ce point sera repris lors du prochain conseil municipal.

Présentation d'un devis pour « Plaque Jean Simonet » destinée à être placée à l'Ephémère.

Prochaine réunion du Conseil : lundi 7 mai 2012 à 20 h 15

Fin de la séance à 22H30.